



PRÉFET DE L'AUDE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de l'Aude et du Préfet des Pyrénées-Orientales du 25 mars 2019, il sera procédé à une enquête publique unique du **23 avril 2019** au **23 mai 2019** inclus, soit une durée de 31 jours, portant sur le projet de ferme pilote « Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion » au large de Leucate et du Barcarès et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés « Les Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion S.A.S » et RTE Réseau de Transport d'Électricité portant sur :

### **Pour la ferme pilote EFGL (porté par LEFGL):**

- la demande d'Autorisation Environnementale en application des articles L.181-1 et suivants et R.181-1 et suivants du code de l'environnement incluant la demande de dérogation « espèces et habitats protégés » déposée au titre des articles L.411-1 et suivants du code de l'environnement ;
- la demande de Concession d'Utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports en application des articles L.2124-3 et R.2124-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;
- le changement substantiel d'utilisation des zones du Domaine Public Maritime en application de l'article L.2124-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

### **Pour le raccordement électrique de la ferme (porté par RTE) :**

- la demande d'Autorisation Environnementale en application des articles L.181-1 et suivants et R.181-1 et suivants du code de l'environnement incluant la demande de dérogation « espèces et habitats protégés » déposée au titre des articles L.411-1 et suivants du code de l'environnement ;
- la demande de Concession d'Utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports en application des articles L.2124-3 et R.2124-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;
- le changement substantiel d'utilisation des zones du Domaine Public Maritime en application de l'article L.2124-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- la demande de Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'établissement des servitudes au titre des articles L.323-3 et suivants et R.323-1 et suivants du code de l'énergie pour le raccordement électrique de la ferme pilote d'éoliennes flottantes par une ligne de 63 000 volts ;
- la réalisation de canalisations et de jonctions électriques en application des dispositions des articles L.121-25 (préservation des espaces remarquables) et L.121-17 (urbanisation dans la bande littorale de cent mètres) du code de l'urbanisme.

### **Caractéristiques principales du projet :**

Le projet de ferme pilote comprendra quatre éoliennes flottantes de 6,33 Mégawatts (MW) de puissance unitaire, implantées en mer à environ 16 km de la côte, au large de la commune de Leucate, dans le département de l'Aude. La ferme pilote sera réalisée par la société « Les Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion S.A.S. ».

Le raccordement électrique de cette ferme au poste de transformation de Saint-Laurent-de-la-Salanque, dans les Pyrénées-Orientales, sera réalisé par RTE Réseau de Transport d'Electricité par une liaison de 63 kilovolts, sous-marine sur environ 18 km (en partie dans l'Aude et en partie dans les Pyrénées-Orientales) jusqu'au point d'atterrage situé sur la commune de Le Barcarès (Pyrénées-Orientales), puis souterraine sur environ 3,5 km.

Le projet est situé pour sa partie maritime (ferme et raccordement sous-marin) dans le périmètre du parc naturel marin du Golfe du Lion.

**Désignation d'une commission d'enquête :**

Par décision du 15 mars 2019, Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné une commission d'enquête en vue de conduire l'enquête susvisée. Elle est composée comme suit :

**Président :**

Monsieur Richard **FORMET**, Officier de gendarmerie, en retraite

**Membres titulaires :**

Monsieur Louis **SERENE**, Ingénieur de l'équipement, en retraite

Monsieur Philippe **MARCHAND**, Ingénieur, Docteur en géologie et Minéralogie appliquées, en retraite.

**Déroulement de l'enquête :**

Le Préfet de l'Aude est l'autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Port-Leucate (annexe de la mairie de Leucate).

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, son résumé non technique, ses annexes, l'étude d'incidences Natura 2000 et l'avis de l'autorité environnementale accompagnées d'un registre unique d'enquête en version papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du public en mairies de :

- **Port-Leucate** (annexe de la mairie de Leucate)
- **Le Barcarès**
- **Saint-Laurent-de-la-Salanque**
- **Port-La Nouvelle** – Service Urbanisme/Environnement
- 

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public via le lien ci-après : <https://www.registre-dematerialise.fr/1147>.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1147>
- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/autorisations-environnementales-r2316.html> et du site des services de l'Etat dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr> rubrique "publications" puis "enquêtes publiques et autres procédures"
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Port-Leucate (annexe de la mairie de Leucate).

**Informations complémentaires :**

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

LEFGL

- Monsieur **Thomas BORDRON**, responsable développement  
Courriel : [thomas.bordron@engie.com](mailto:thomas.bordron@engie.com) – Tél. : 06 17 95 46 76  
« Les Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion S.A.S. »

215, rue Samuel Morse, Le Triade II – 34000 Montpellier

RTE

- Monsieur **Yannick BOCQUENET**, responsable du projet  
Courriel : [yannick.bocquetnet@rte-france.com](mailto:yannick.bocquetnet@rte-france.com) – Tél. : 04 88 67 43 52  
Société RTE Réseau de Transport d'Electricité  
Centre Développement et Ingénierie Marseille  
46, avenue Elsa Triolet  
13417 Marseille Cedex 08

**Observations et propositions du public :**

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit :

- par courrier à la mairie de Port-Leucate (annexe de la mairie de Leucate) – Espace Henry de Monfreid – 11370 Leucate – à l'attention de Monsieur Richard FORMET, Président de la commission d'enquête,
- ou adressées par voie électronique via le registre dématérialisé, au lien suivant : [enquete-publique-1147@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1147@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

**Toutes les observations et courriers réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par la commission d'enquête.**

**Lieux des permanences de la commission d'enquête :**

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin d'apporter des précisions sur le projet et de recevoir ses observations écrites et/ou orales, aux jours et heures dans les lieux suivants :

Mairies	Adresses	Dates	Heures
<b>Port-Leucate</b> (11370) (annexe de la mairie de Leucate) (Siège de l'enquête)	Espace Henry de Monfreid	Le mardi 23 avril 2019 Le mardi 07 mai 2019 Le jeudi 23 mai 2019	de 09h00 à 12h00 de 09h00 à 12h00 de 14h30 à 17h30
<b>Le Barcarès</b> (66420)	1 Boulevard du 14 juillet	Le jeudi 25 avril 2019 Le vendredi 10 mai 2019 Le jeudi 23 mai 2019	de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00 de 09h00 à 12h00
<b>Saint-Laurent-de-la-Salanque</b> (66250)	2, avenue Urbain Paret	Le lundi 29 avril 2019 Le mardi 14 mai 2019 Le mardi 21 mai 2019	de 09h00 à 12h00 de 14h45 à 17h30 de 09h00 à 12h00
<b>Port-La Nouvelle</b> (11210)	Service Urbanisme/Environnement Place du 21 juillet 1844	Le jeudi 02 mai 2019 Le jeudi 10 mai 2019 Le jeudi 16 mai 2019	de 09h00 à 12h00 de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00

### **Mise à disposition du rapport et des conclusions :**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public :

- en mairies de :
  - ✓ Leucate - 34, rue du Docteur Sidras – 11370 Leucate
  - ✓ Port-Leucate (annexe de la mairie de Leucate)
  - ✓ Le Barcarès
  - ✓ Saint-Laurent-de-la-Salanque
  - ✓ Port-La Nouvelle – Service Urbanisme/Environnement
- à la préfecture :
  - ✓ de l'Aude (Direction du pilotage des politiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture
  - ✓ des Pyrénées-Orientales (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Bureau du Contrôle de l'Urbanisme et de l'Environnement) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture,
- et publiés sur le site internet des services de l'État :
  - ✓ de l'Aude au lien suivant :  
<http://www.aude.gouv.fr/autorisations-environnementales-r2316.html>
  - ✓ des Pyrénées-Orientales au lien suivant : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures>

### **Décisions prises à l'issue de l'enquête :**

A l'issue de l'enquête publique, les décisions suivantes seront susceptibles d'être prises :

- un arrêté du préfet de l'Aude au bénéfice de la société LEFGL portant autorisation environnementale (incluant l'autorisation de dérogation d'espèces protégées), assorti de prescriptions éventuelles, pour la ferme pilote d'éoliennes flottantes en mer, ou une décision de refus ;
- un arrêté du préfet de l'Aude et du préfet des Pyrénées-Orientales au bénéfice de RTE, portant autorisation environnementale (incluant l'autorisation de dérogation d'espèces protégées), assorti de prescriptions éventuelles, pour le raccordement au réseau public de transport d'électricité, ou une décision de refus ;
- un arrêté du préfet de l'Aude, approuvant ou refusant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour la construction et l'exploitation de la ferme pilote d'éoliennes flottantes au large de Leucate et Le Barcarès au bénéfice de la société LEFGL .
- un arrêté du préfet de l'Aude et du préfet des Pyrénées-Orientales, approuvant ou refusant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour le raccordement au réseau public de transport d'électricité au bénéfice de RTE ;
- un arrêté du préfet de l'Aude et du préfet des Pyrénées-Orientales, portant Déclaration d'Utilité Publique pour le raccordement électrique de la ferme pilote d'éoliennes flottantes au poste électrique de Saint-Laurent-de-la-Salanque au bénéfice de RTE.